



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 novembre 2023
Convocation du : 23 novembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Philémon BRUNET

DE23.168

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE POUR
LES OUVERTURES DOMINICALES 2024
DES CONCESSIONS AUTOMOBILES

Autorisation - Approbation

☪

Conformément aux termes de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère avant le 31 décembre 2023 sur les dates de dérogation au repos hebdomadaire au titre de l'année 2024.

En complément de la délibération DE 23.133 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 relative aux dérogations au repos hebdomadaire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail, il convient de se positionner pour les dérogations relatives à la branche des concessions automobiles.

Ainsi, un calendrier de 5 dates a été fixé en fonction des Journées « Porte-Ouverte » des concessionnaires locaux :

- Dimanche 14 Janvier 2024
- Dimanche 17 Mars 2024
- Dimanche 16 Juin 2024
- Dimanche 15 Septembre 2024
- Dimanche 13 Octobre 2024.

Comme le prévoit la législation en vigueur, les organisations professionnelles et de salariés locales intéressées ont été consultées afin de connaître leurs avis respectifs sur les dates proposées.

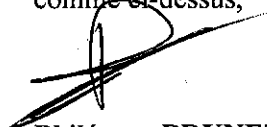
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer ces dérogations au repos dominical au titre de l'année 2024 pour la branche des concessions automobiles,

- de solliciter l'avis de la Métropole Européenne de Lille pour l'ensemble de ces dates.

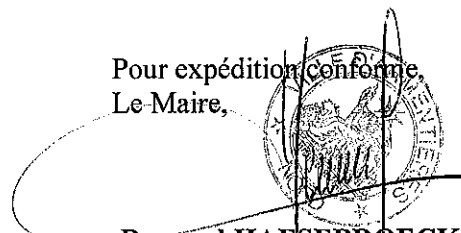
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille